



Réforme des congés bonifiés prévue pour 2020



Lors de son discours à l'occasion de l'occasion du Livre bleu Outre-mer en 2018, Emmanuel Macron a annoncé qu'il souhaitait une réforme sur les congés bonifiés effective à partir de 2020.

- réduction du nombre de jours de congés bonifiés avec pour contrepartie la possibilité d'en bénéficier tous les deux ans au lieu de trois.

Les fonctionnaires originaires d'outre-mer peuvent bénéficier de 65 jours consécutifs maximum tous les 3 ans pour se rendre dans leur département d'origine.

Entre rétropédalage du gouvernement & fake news :



FAKE NEWS

bien que le compte rendu de la réunion interministérielle sur le sujet, du 11 janvier 2019, évoque **le principe d'une suppression de la surrémunération** pour les ultramarins.



Selon Clicanoo, quotidien réunionnais, Annick Girardin, Ministre des outre-mer regrette plusieurs fake news et a confirmé :

- il n'était pas question de toucher à la surrémunération versée au fonctionnaire pendant son congé au pays
- les billets d'avion seront toujours payés par l'administration



La Ministre reviendra t-elle sur sa parole ?

Qui mieux placé que la CFDT, 1er syndicat français pour défendre les intérêts des 35 000 fonctionnaires ultramarins concernés ?

Alternative Police - CFDT ne manquera pas de vous informer de l'évolution de ce dossier.

**Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer**